

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 JANVIER 2017

Etaient présents : Mesdames et Messieurs FEHRENBACH Benoît, TROMPEAU Jean-François, LERAT Catherine, DEFEZ Gérard, LABELLE Sylvie, DEJOLLAT Daniel, BERNARD René, BERTHOMIER Marie-Christine, CONFOLANT Philippe, BOSSU Marie, DENYS Serge, MOINEREAU Marie-Thérèse, ANDRE René, CHAUDAGNE LE RAVALLEC Danièle, GOMBERT Annick, RIGOLLET LE BIHAN Erwann, TAILLEBOURG Colette, PRAULY Jean-Claude, JACQUET Alain, DENIS Christian, MULTON Jean-Michel, LIAUDOIS Michel, CONFOLANT Patrice, CHAMPIGNY Daniel, JEUNESSE Hervé, MERIOT Claude, JOLIVET Martine, CAILLAUD Roland, LHERONDEL Rose, DARREAU Jean-Pierre, GUILLOT Jean-Paul, DUCHENE Christian, DARNAULT Joël, GIBAUT Wilfried, WILLIAMS Richard, VACHAUD Edith, BERNARD Thierry, CHEZEAUX Jean-Louis, LISSONNET Gérard, BROUILLARD Patrick, DRUI Martial, CALAS Elisabeth, PLANTUREUX Guy, BERTON Guy, HERVO Dominique

Absent excusé : Monsieur Didier CIRET, pouvoir à Monsieur Claude MERIOT

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 15 Décembre 2016.

Avant de commencer l'ordre du jour, le Président Claude MERIOT, propose au Conseil Communautaire d'adopter la motion de soutien au centre hospitalier du Blanc suivante :

Les hôpitaux de premier recours sont INDISPENSABLES à la vie. Par leur proximité ils limitent les coûts et les effets induits des déplacements.

POUR L'HOPITAL DU BLANC et CONTRE LE DEMENAGEMENT DU TERRITOIRE

- Pour le respect du protocole d'accord tripartite ARS-CH de Châteauroux et du Blanc, d'avril 2016
- Pour le maintien de la chirurgie complète et ambulatoire.
- Pour le maintien de la maternité avec toutes les prérogatives d'une maternité de niveau 1, sans restriction, avec la mise en place d'un stock permanent de cinq poches de plasma lyophilisé pour compléter en cas d'urgence hémorragique les cinq concentrés de globules rouges .
- Pour le rétablissement de conventions équitables avec le CHU de Poitiers.
- Pour l'orientation systématique vers les URGENCES du BLANC des personnes du bassin de santé du Blanc ayant appelé le 15 ou le 18 ;
- Pour le maintien des transports en ambulance par des ambulances locales.
- Pour une véritable autonomie de gestion du site du Blanc.

POUR UN AMENAGEMENT EQUITABLE DU TERRITOIRE

SCOT

Le Cabinet Cittànova a présenté le Document d'Orientations et d'Objectifs. (document joint en annexe).

URBANISME

Le cabinet Urban'ism est retenu pour la mise en œuvre du PLUi. Le cabinet AMURE est retenu pour le Règlement Local de Publicité Intercommunal (joint en annexe).

Le tarif des actes pour les autorisations du droit des sols est fixé comme suit :

- | | |
|----------------------------|-------|
| - Permis de construire : | 100 € |
| - Déclaration préalable : | 70 € |
| - Permis de démolir : | 80 € |
| - Permis d'aménager : | 250 € |
| - Certificat Urbanisme A : | 20 € |
| - Certificat Urbanisme B : | 40 € |

QUESTIONS DIVERSES

Mesdames Annick GOMBERT, Edith VACHAUD, messieurs Dominique HERVO, Jean-Pierre DARREAU et Joël DARNAULT sont désignés pour siéger à l'Office du Tourisme du Blanc.

Une régie de recettes pour l'aire de passage des gens du voyage est créée et les tarifs suivants sont adoptés :

- Caution : 100 € par emplacement ;
- Avance sur consommation de fluide : 20 € par semaine
- Redevance (location de l'emplacement) : 1,20 € par jour ;
- Electricité : 0,13 kw/heure,
- Eau : 3 € le mètre cube

Le Président est autorisé à signer une convention avec la ville du Blanc et son CCAS pour la continuité de gestion et avec l'Etat pour percevoir l'allocation logement temporaire.

Le Président informe l'assemblée que le Directeur Départemental des Finances Publiques demande à ce que lui soit communiquée une liste de 20 titulaires et 20 suppléants pour constituer une commission des impôts directs concernant les évaluations foncières des locaux commerciaux des biens divers et des établissements industriels. Parmi ces propositions, il en retiendra 10 de chaque.